

# Personnes prises en charge pour maladies respiratoires chroniques (hors mucoviscidose) en 2019

#### 1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses (https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/rapport\_charges\_et\_produits\_-\_propositions\_de\_lassurance\_maladie\_pour\_2022\_juillet\_2021.pdf).
- Champ : Tous régimes confondus pour les effectifs, les taux et les dépenses (sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict)). Seules les dépenses individualisables, pouvant être rattachées à un bénéficiaire de soins, sont prises en compte.
- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes ayant une Affection de Longue Durée au cours de l'année n, avec codes CIM-10 de maladies chroniques des voies respiratoires inférieures, insuffisance respiratoire, et autres troubles respiratoires, et/ou personnes hospitalisées en MCO (médecine, chirurgie, obstétrique) pour ces mêmes motifs au cours des années n à n-4 (diagnostic principal ou relié), et/ou personnes hospitalisées en MCO (diagnostic associé, ou diagnostic principal ou relié d'un des Résumés d'Unité Médicale) ou en Soins de Suite et de Réadaptation (manifestation morbide principale ou affection étiologique) pour ces mêmes motifs l'année n, et/ou personnes ayant reçu au moins trois délivrances (à différentes dates) dans l'année de médicaments spécifiques. Les personnes ayant une mucoviscidose sont exclues de ce groupe.
- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2020, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.
- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

#### 2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2019, on dénombre 3 656 800 personnes prises en charge pour maladies respiratoires chroniques (hors mucoviscidose), dont 50% de femmes. Les âges moyen et médian sont respectivement de 52 ans et 59 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 22%, dont 53% sont des femmes. Dans l'ensemble, 12% des personnes sont prises en charge pour ALD en rapport avec les maladies respiratoires chroniques (hors mucoviscidose). Le taux brut tous régimes confondus est de 55,18‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 66 266 700 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 54,65‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), 55,36‰ sont prises en charge pour maladies respiratoires chroniques (hors mucoviscidose), contre 38,77‰ de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 57,27‰ contre 38,69‰).

Tableau 1. Effectifs et taux bruts des personnes prises en charge pour maladies respiratoires chroniques (hors mucoviscidose) par classe d'âge en 2019

des personnes prises en enarge pour mandres respiratories en omques (nors macoviscidose) par emisse à age en 2019										
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total			
Hommes										
Effectif	352 800	164 100	296 000	277 400	352 200	369 500	1 812 000			
Taux brut	59,07‰	22,02‰	36,23‰	69,4‰	102,35‰	141,38‰	57,26‰			
Femmes										
Effectif	220 100	200 200	374 400	302 300	328 300	419 500	1 844 800			
Taux brut	38,63‰	24,95‰	42,79‰	70,07‰	85,11‰	105,48‰	53,29‰			
Total										
Effectif	572 900	364 300	670 400	579 600	680 500	789 000	3 656 800			
Taux brut	49,1‰	23,54‰	39,62‰	69,75‰	93,24‰	119,72‰	55,18‰			

Source: SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés

des personnes prises en charge pour maladies respiratoires chroniques (hors mucoviscidose) par région en 2019									
	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	193 000	50,98‰	49,92‰	190 300	46,42‰	46,44‰	383 400	48,61‰	48,20‰
Bourgogne-Franche-Comté	75 300	57,35‰	53,35‰	74 600	52,51‰	50,00‰	149 900	54,83‰	51,72‰
Bretagne	96 300	60,37‰	58,03‰	94 700	54,75‰	52,67‰	191 000	57,45‰	55,28‰
Centre-Val de Loire	68 300	56,55‰	53,25‰	69 200	52,28‰	50,64‰	137 500	54,32‰	52,03‰
Corse	9 000	61,49‰	57,26‰	9 800	61,90‰	58,90‰	18 800	61,70‰	58,25‰
Grand Est	151 100	60,13‰	57,85‰	150 700	55,16‰	54,04‰	301 800	57,54‰	55,97‰
Guadeloupe	8 000	46,64‰	44,73‰	11 300	52,96‰	52,99‰	19 400	50,14‰	49,68‰
Guyane	2 200	25,33‰	27,20‰	2 500	23,40‰	31,90‰	4 700	24,28‰	29,70‰
Hauts-de-France	190 900	67,56‰	69,14‰	182 300	59,36‰	60,79‰	373 200	63,29‰	64,77‰
Ile-de-France	279 600	48,65‰	51,39‰	301 200	47,74‰	52,20‰	580 800	48,17‰	51,87‰
Martinique	6 100	38,73‰	37,39‰	8 900	44,72‰	44,66‰	15 000	42,07‰	41,77‰
Mayotte	900	16,90‰	26,69‰	1 000	16,02‰	30,24‰	1 900	16,42‰	28,62‰
Normandie	103 800	66,63‰	64,50‰	105 100	61,54‰	60,26‰	208 900	63,97‰	62,34‰
Nouvelle Aquitaine	181 600	63,82‰	59,98‰	184 100	58,96‰	56,22‰	365 700	61,27‰	58,13‰
Occitanie	173 000	61,04‰	58,11‰	174 700	56,55‰	55,02‰	347 700	58,70‰	56,63‰
Pays de la Loire	95 800	52,68‰	51,47‰	92 900	47,30‰	46,83‰	188 700	49,88‰	49,13‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	145 000	58,75‰	55,22‰	154 800	56,72‰	54,64‰	299 800	57,69‰	55,04‰
Réunion	29 800	67,33‰	70,79‰	33 500	68,24‰	74,13‰	63 300	67,81‰	72,80‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus



### 3. Mortalité quelle que soit la cause

Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité

des personnes prises en charge pour maladies respiratoires chroniques (hors mucoviscidose) par classe d'âge en 2019

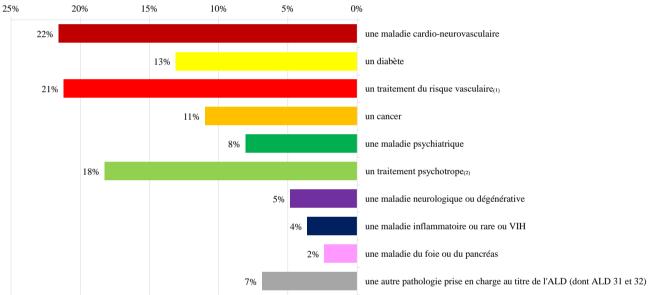
***										
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total			
Effectif décédé	200	400	3 600	9 200	18 400	52 800	84 600			
Effectif total	491 400	317 800	567 800	484 300	552 500	586 200	3 000 000			
Taux brut	0,04%	0,11%	0,63%	1,91%	3,33%	9,00%	2,82%			

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour maladies respiratoires chroniques (hors mucoviscidose) décédées en 2019 sont respectivement de 78 ans et de 80 ans.

### 4. Polypathologie et traitements

Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour maladies respiratoires chroniques (hors mucoviscidose), pourcentage de personnes avec au moins...



Source: SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

insuffisance rénale chronique terre une une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou un diabète

(2) Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

## 5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 3 487 millions d'euros (2,1%) sont attribués à la prise en charge pour maladies respiratoires chroniques (hors mucoviscidose):

- 2 153 millions d'euros pour les soins de ville (62%)
- 975 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (28%)
- 358 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (10%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 950 euros par personne (Tous régimes confondus).

## 6. Evolutions entre 2015 et 2019

# a. Evolution des effectifs et taux entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour maladies respiratoires chroniques (hors mucoviscidose) est de 0,79%. L'évolution brute de la prévalence entre 2015 et 2019 est de 0,04 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, elle est de 0,07 point.

#### b. Evolution des dépenses entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables aux maladies respiratoires chroniques (hors mucoviscidose) est de 1,24%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de 0,44%.